



R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Ville de Saclas

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2013**

L'an deux mil treize, le jeudi vingt-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale, sous la présidence de Monsieur Yves GAUCHER, Maire de SACLAS.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| - Annick LAROCHE, | - Annie LEPAGE, |
| - Isabelle VINCENT | - Josiane MARTY |
| - Francis BORDERIEUX, | - Lionel DEBELLE, |
| - Alain GAUCHER, | - Patrick LASNIER, |
| - Rodolphe PORTEFAIX, | - Alain VEDY |

POUVOIRS :

- Monsieur Didier JUGE à Monsieur Alain GAUCHER,
- Monsieur Franck MAILLOTTE à Madame Josiane MARTY,
- Monsieur Jérôme PHILIPPOT à Monsieur Yves GAUCHER.

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Jean-François LENOIR,
- Monsieur Didier JUGE,
- Monsieur Franck MAILLOTTE,
- Monsieur Jérôme PHILIPPOT.

ABSENTS :

- Monsieur Michel LAMOTHE.

Secrétariat de séance : Monsieur Francis BORDERIEUX.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

VOTE : Unanimité.

I – Compte-rendu des décisions du Maire :

- **01/2013** : Décision du Maire portant conclusion d'un contrat de prestation de services avec le groupe SACPA-CHENIL SERVICE, pour la gestion des animaux errants.
- **02/2013** : Décision du Maire portant signature du M.A.P.A avec l'entreprise PIGET pour l'entretien des espaces verts de la Commune.

II – Délibération institutionnelle :

2013-02-001

Avis sur adhésion au service de transport à la demande proposé par le SITSE :

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du 24 juin 2010 et du 21 juin 2012, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable quand à l'adhésion de la Commune de Saclas au service de Transport A la Demande proposé par le SITSE.

De par cette décision et par délibération du 21 juin 2012, il a été demandé le remboursement de la cotisation à ce service versée par erreur lors de l'exercice 2011 d'un montant de 994,95 Euros.

A ce jour, la Commune n'a toujours pas été remboursée de cette somme.

Cependant, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier à nouveau l'adhésion à ce service. En effet, depuis le 1^{er} janvier dernier la Commune de Saclas fait partie des 38 communes composants la CCESE et à ce titre est à ce jour la seule commune n'ayant pas adhéré à ce service. Par ailleurs, le service actuel en place sur la Commune, MADO, connaît quelques contraintes concernant la disponibilité de son chauffeur. Enfin, il semble que ce service soit utilisé par quelques usagers afin de desservir notamment la clinique de Saclas.

Dans un esprit de mutualisation et de coopération intercommunale, il est donc demandé de réétudier ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2013 au service de Transport A la Demande proposé par le SITSE,
- DEMANDE au SITSE de déduire la somme de 994,95 Euros de la participation communale à ce service pour l'année 2013, compte tenu des sommes déjà perçues par erreur par le SITSE.

VOTE :

ABSTENTION : Monsieur VEDY

CONTRE : Madame LAROCHE

POUR : Mesdames MARTY, LEPAGE ; Messieurs BORDERIEUX, Alain GAUCHER, PORTEFAIX, DEBELLE, LASNIER, Yves GAUCHER.

III – Délibération en matière d'urbanisme :

2013-02-002

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme avant enquête publique – Bilan de la concertation :

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-9, L 123-13, L 300-2 et R 123-18 ;

Vu la délibération en date du 18 novembre 2008 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols ;

Vu les modalités de concertation de la délibération du conseil municipal du 18 novembre 2008, qui stipulaient :

- Dès publication de la délibération prescrivant le PLU de la commune et pendant toute la durée de la concertation, un cahier destiné à recueillir les observations et propositions sera mis à disposition du public en Mairie, au service urbanisme et aux heures d'ouverture de celui-ci,
- Un dossier de concertation, comprenant notes de présentation, cartes et plans, et dont le contenu sera mis à jour en fonction du calendrier des études, sera consultable en Mairie dans les mêmes conditions, dès que le cabinet d'études, missionné sur le PLU, aura constitué ledit dossier,
- Une réunion publique de concertation sera organisée avec le bureau d'études lorsque celui-ci aura été désigné. (Toutes les mesures d'information seront portées à la connaissance du public par voies d'affiches apposées en Mairie et sur le territoire de la Commune et par avis diffusés dans le bulletin municipal),
- Des réunions dont l'organisation sera jugée nécessaire pour la bonne information des personnes concernées ou intéressées par le projet pourront être mises en place tout au long de l'élaboration du projet,
- Des articles seront régulièrement publiés dans le journal local et reproduits sur le site internet de la Mairie.

Entendu l'exposé du maire, notamment sur les observations formulées pendant la concertation ;

Vu le débat organisé le 29 novembre 2010 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de tirer le bilan de la concertation tel qu'il suit :

Des réunions se sont tenues avec les personnes publiques associées : près d'une vingtaine avec les services de l'État comme la Ddt ou le service territorial de l'architecture et du patrimoine voire la Driea, la chambre d'agriculture..., la commission municipale d'urbanisme élargie à tous les membres du Conseil Municipal.

Des réunions se sont tenues avec les représentants des exploitations agricoles en présence de la chambre d'agriculture et de ses élus, ce qui a permis d'affiner les options prises par la commission communale et traduites en règlement. La zone agricole fait le compromis entre les demandes du milieu agricole, la nécessaire préservation du paysage et de la biodiversité et la prise en compte des documents supra-communaux comme le Sdrif. La concertation avec le milieu agricole a permis de tenir compte de la spécificité de Saclas : cressonnière (préservation des sources), réalité des parcelles cultivées, maintien du plateau en zone agricole, existence du ball-trap...

La population de la commune a été informée régulièrement de l'avancement de l'élaboration par des publications, aux mois de juin, juillet, septembre, novembre 2010, au mois de septembre 2011, aux mois de juin, octobre et novembre 2012 dans le journal municipal ainsi que par une édition spéciale dédiée au PLU au mois de février 2013. Par ailleurs, des articles publiés dans le journal « Le Républicain » sont parus dans les éditions du 21 février 2008, du 15 octobre 2009, du 13 janvier 2011 et du 1^{er} novembre 2012.

Une exposition, à la salle des fêtes a eu lieu lors de la cérémonie annuelle des vœux de la municipalité, qui a présenté le diagnostic ainsi que les documents graphiques correspondants.

Par ailleurs, le site internet de la commune a fait régulièrement l'objet de publications et d'articles informant la population de l'état d'avancement du projet de P.L.U, des différentes études nécessaires à son élaboration (étude BAC, étude écologique sur les zones humides, étude environnementale). Ces informations restent disponibles et consultables à tout moment.

Une première réunion publique a eu lieu le 26 octobre 2012 et a permis de présenter le diagnostic, les zones humides, le projet d'aménagement et de développement durables et les grandes orientations du projet de Plu ; le public était nombreux et la presse présente. Les questions ont surtout concerné les possibilités de construire dans les hameaux ou dans les parties isolées.

En vue d'annoncer à ses administrés la deuxième réunion publique du 8 mars 2013, la mairie a distribué dans toutes les boîtes aux lettres un document d'une dizaine de pages présentant le Plu et illustré abondamment. Cette réunion a été l'occasion de montrer le règlement et son document graphique dans leur état. Les questions ont surtout porté sur les espaces boisés classés, les règles du secteur N*, la présence des zones humides et les modalités de leur préservation. Des demandes plus particulières ont été exprimées et leur pétitionnaire a chaque fois été invité à se présenter à l'enquête publique. Le public était nombreux et la presse présente.

Lors des permanences d'élus et sur le cahier d'observations mis à la disposition du public, des demandes ont été exprimées ; une grande partie de ces demandes a été formulée par courrier adressé ou déposé en mairie. Les demandes, remarques et propositions qui relèvent de l'intérêt particulier n'ont pas été prises en compte dans le projet de Plu car incompatibles avec l'intérêt collectif (extension linéaire, mitage, incompatibilité avec la préservation des zones humides à enjeux forts, présence d'espaces boisés classés imposés en compensation de défrichement, protection des lisières, site natura 2000, faiblesse ou absence de réseaux collectifs...). À ces occasions, les élus ont chaque fois rappelé que les demandes d'intérêt particulier pourront être exprimées à nouveau mais lors de l'enquête publique. Notons que la plupart des remarques portaient sur des demandes de constructibilité.

La concertation avec les administrés a permis, par exemple, d'adapter en fonction de la situation existante le zonage de façon à permettre l'évolution du bâti existant (en taillant un peu plus large qu'au Pos, en permettant clairement l'installation de systèmes d'assainissement autonome en zone non urbaine, pentes des terrains trop fortes...).

Cette concertation a aussi permis de faire comprendre que le projet de plan local d'urbanisme n'est pas la somme des intérêts privés mais au contraire un projet collectif porté par les élus.

Lors de sa permanence ou sur rendez-vous en mairie, les élus se sont tenus à disposition du public pour débattre de toutes les questions liées à l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Conclusion de la concertation :

L'ensemble de ces échanges a permis de poursuivre la réflexion autour du projet, de confirmer les choix communaux lors de l'établissement des documents réglementaires notamment en assouplissant le règlement du Plu par rapport à celui du Pos de façon à affirmer l'utilisation économe de l'espace tout en maintenant le dynamisme de l'activité économique, en simplifiant les règles, en étant moins exigeant et en tenant mieux compte de situations particulières (présence de l'église classée monument historique, présence des nombreuses rivières...).

Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.

- **DECIDE** d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme de Saclas tel qu'il est annexé à la présente délibération.

VOTE :

CONTRE : Mesdames LEPAGE, LAROCHE.

POUR : Mesdames MARTY, VINCENT ; Messieurs BORDERIEUX, Alain GAUCHER, PORTEFAIX, DEBELLE, LASNIER, VEDY, Yves GAUCHER.

IV – Délibérations financières :

2013-02-003

A – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été contacté par l'Association « les Petites Cigognes » pour le projet d'ouverture d'une crèche parentale sur la commune.

Cette crèche est installée présentement à Etampes dans un local privé. Le propriétaire reprend son bien et si cette structure veut poursuivre son activité, il faut pouvoir la reloger dans de nouveaux locaux.

La commune ayant acquis la propriété Legarrec sise 6 avenue Jean Jaurès dispose d'un endroit qui pourrait convenir. Néanmoins, cette habitation demande des travaux de réhabilitation, d'aménagement et de mise aux normes afin de répondre aux directives réglementaires de la CAF et de la PMI en vue d'y installer cette structure.

Le territoire étant dépourvu de ce type d'accueil, cette opportunité permettrait d'offrir un service de proximité aux familles environnantes.

Le coût estimatif de ces travaux est évalué à 133.020,00 €HT soit 159.091,92 €TTC hors frais annexes tels que honoraires architecte, bureau de contrôle, coordinateur SPS.

Afin de minimiser l'impact financier pour la collectivité, Monsieur le Maire suggère de solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour un montant plafonné à 97 470,00 €HT, compte tenu des travaux réalisés par les services communaux.

Plan de financement :

Participation « les petites cigognes » :	10.000 €
Autofinancement :	149.091,92 €
TOTAL :	159.091,92 €

Calendrier de réalisation :

Premier semestre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la réserve parlementaire du Sénat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents qu'il appartiendra.

VOTE : Unanimité.

2013-02-004

B – Budget annexe EAU – Compte de gestion 2012 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice budgétaire 2012, et fait observer que ceux-ci concordent rigoureusement avec les résultats du compte administratif.

Monsieur le Maire propose aux membres de délibérer.

Vu le rapport du Président,

Après avoir examiné toutes les pièces utiles,

Considérant la situation comptable au 31 décembre 2012,

Le Conseil Municipal admet :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2011	PART AFFECTEE A L'INVESTIS- SEMENT EXERCICE 2012	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESULTAT DE CLOTURE 2012
Investissement	11.330,10 €	0 €	7.379,77 €	18.709,27 €
Fonctionnement	143.436,97 €	0 €	15.959,24 €	159.396,51 €
TOTAL	154.764,07 €	0 €	23.338,71 €	178.105,78 €

VOTE : Unanimité.

2013-02-005

C – Budget annexe EAU – Compte administratif 2012 :

Mes Chers Collègues,

Je vous présente les résultats de ma gestion pour l'exercice 2012, et suis heureux de pouvoir vous annoncer un résultat excédentaire de clôture de 178.105,78 €.

Ce budget annexe fonctionne assez « mécaniquement » entre les amortissements des travaux et des subventions des années antérieures. Seul fait marquant de l'exercice : la poursuite du remboursement à l'Agence de l'Eau Seine Normandie du solde de la redevance pollution, que nous devons mener à bien sur 4 exercices, moyennant un versement annuel de 6.461,25 €. (quatrième année).

Le résultat excédentaire de fonctionnement reporté s'élève à 159.396,51 € et nous permettra de ne pas majorer le prix de la surtaxe d'eau potable cette année encore, tout en faisant face aux premières dépenses des opérations de maîtrise d'œuvre prévue au cours de l'exercice 2013, pour la mise en œuvre du forage de Garsenval.

La section d'investissement se clôture elle aussi par un résultat excédentaire de 7.379,77 €. Les seules dépenses marquantes de l'exercice concernent la participation avec les communes de Monnerville, Angerville, à l'étude technico-économique menée par le SIEVHJ concernant la mise en service du forage de Garsenal. Le montant de cette participation s'élève au titre de l'exercice écoulé à la somme de 1.714,25 €.

La seconde dépense concerne la réalisation de la phase 1 de l'étude du bassin d'alimentation du captage permettant d'établir la cartographie de ce bassin et d'en déduire sa vulnérabilité. Cette dépense s'élève à la somme 10.616,00 €.

Voici donc les points marquants de l'exercice 2012. Je suis maintenant à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Je remets donc la présidence à Madame Josiane MARTY et vous laisse délibérer.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif pour l'exercice budgétaire 2012.

Monsieur le Maire remet ensuite la présidence de l'assemblée à Madame Josiane MARTY, Adjointe, et quitte la salle.

Madame le Président propose aux membres de délibérer.

Vu le rapport du Président,

Après avoir examiné toutes les pièces utiles,
Considérant la situation comptable au 31 décembre 2012,

Le Conseil Municipal admet :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2011	PART AFFECTEE A L'INVESTIS- SEMENT EXERCICE 2012	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESULTAT DE CLOTURE 2012
Investissement	11.330,10 €	0 €	7.379,77 €	18.709,27 €
Fonctionnement	143.436,97 €	0 €	15.959,24 €	159.396,51 €
TOTAL	154.764,07 €	0 €	23.338,71 €	178.105,78 €

VOTE : Unanimité.

2013-02-006

D – Budget annexe EAU - Affectation des résultats 2012 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'affecter les résultats de la manière suivante :
 - o Compte 001 : 18.709,27 €
 - o Compte 002 : 159.396,51 €

VOTE : Unanimité.

2013-02-007

E – Budget annexe EAU – Budget primitif 2013 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ARRETE le budget primitif du budget annexe d'eau ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation :	27.608,40 €
Recettes d'exploitation :	193.693,51 €
Dépenses d'investissement :	43.651,80 €
Recettes d'investissement :	43.651,80 €

VOTE : Unanimité.

2013-02-008

F – Budget principal – Compte de gestion 2012 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice budgétaire 2012, et fait observer que ceux-ci concordent rigoureusement avec les résultats du compte administratif.

Monsieur le Maire propose aux membres de délibérer.

Vu le rapport du Président,

Après avoir examiné toutes les pièces utiles,

Considérant la situation comptable au 31 décembre 2012,

Le Conseil Municipal admet :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2011	PART AFFECTEE A L'INVESTIS- SEMENT EXERCICE 2012	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESULTAT DE CLOTURE 2012
Investissement	- 270.715,57 €		- 404.302,82 €	- 675.018,39 €
Fonctionnement	962.045,13 €	270.715,57 €	156.842,27 €	848.171,83 €
TOTAL	691.329,56 €	270.715,57 €	- 247.460,55 €	173.153,44 €

VOTE : Unanimité.

2013-02-009

G – Budget principal – Compte administratif 2012 :

Mes Chers Collègues,

Je vous présente les résultats de ma gestion pour l'exercice 2012, et suis heureux de pouvoir vous annoncer un résultat excédentaire de clôture de 173.153,44 €.

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 848.171,83 €.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement : sur le chapitre 011 – Charges à caractère général : le montant des dépenses de ce chapitre s'élève à 402.164,28 €. L'exercice 2012 est marqué par la montée en puissance des charges liées aux fluides (eau, gaz, électricité).

Il faut par ailleurs noter des dépenses pour l'entretien de la voirie communale s'élevant à la somme de 54.690,58 €.

Les dépenses de personnel sont quand à elles équivalentes aux sommes exposées lors de l'exercice précédent. Elles s'établissent à 482.677,41 €. Pour l'exercice 2012 contre 481.940,82 pour l'exercice 2011.

Les dépenses du chapitre 65 commencent à diminuer, compte tenu de l'aboutissement de certains dossiers d'investissement pris en charge par le SI4RPB tels que la réhabilitation de la station d'épuration, la participation à la 4^{ème} tranche d'assainissement, la construction de nouveaux services techniques Avenue Jean Jaurès, ainsi que le programme de réhabilitation de l'ancienne friche industrielle, destinée à devenir un hôtel d'entreprises artisanales.

Enfin, les dépenses d'intérêt d'emprunt restent à un niveau particulièrement bas et permettront ainsi de recourir à l'emprunt pour les projets futurs de la Commune, comme l'aménagement de la maison d'habitation de Monsieur LEGARREC.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 2.337.244,71 € dont 691.329,56 € constituant la part de report de fonctionnement de 2011. Les recettes de fonctionnement continuent de se réduire compte tenu des diminutions des différentes dotations. Ceci continuera de s'accroître sur les exercices suivants, compte tenu de l'intégration et des différents transferts au sein de la CCESE.

Toutefois, la taxe additionnelle des droits de mutation continue par rapport aux exercices 2010 et 2011 à progresser et s'établit pour 2012 à 118.239,99 €. Nous pouvons néanmoins craindre une diminution de ce poste pour l'exercice 2013.

L'examen de la section d'investissement, qui s'élève à un total en dépenses de 1.180.882,14 €, appelle les observations suivantes :

Différents chantiers et opérations importantes ont été réalisées, à savoir :

- La fin des opérations d'enfouissement et l'aménagement de la rue Joliot, pour un montant total de 227.699,58 €. Cette opération est maintenant soldée.
- Le commencement du chantier d'enfouissement rue des Louveries pour un montant de 150.350,36 €. Le solde de cette opération sera payé sur l'exercice 2013 mais la majeure partie de ces travaux, hors éclairage public, sera pris en charge sur cet exercice. Ce chantier continuera sur l'exercice 2013 avec la création d'un cheminement piéton PMR ainsi que la réfection de la chaussée, conformément au contrat rural.
- La réhabilitation des ponts du plan d'eau, pour la somme de 11.986,91 €. Cette opération se poursuivra sur l'exercice 2013, en même temps que la réhabilitation des cheminements piétons, conformément au contrat rural.
- La poursuite de l'élaboration du P.L.U, pour un montant 12.914,42 €, ainsi que la réalisation d'une étude sur les zones humides de la commune pour la somme 4.634,50. Il reste à payer la somme de 20.481,50 pour cette étude et ceci sera pris en charge sur l'exercice 2013.
- Opération importante pour notre commune, l'acquisition de la maison Legarrec pour la somme 357.510,73 €. J'ai par ailleurs le plaisir de vous faire part du choix de la crèche parentale « les petites cigognes » de s'implanter à Saclas. Cette maison permettra d'accueillir cette structure et nous disposerons d'une offre de services pour l'enfance et la jeunesse conséquente et de qualité.
- Par ailleurs, nous avons également réalisé la réfection du pont rue J. Guerbois pour la somme de 3.229,20 € et la mise en place de différentes défenses incendie pour la somme de 6.284,90 €. Il faut également noter l'acquisition de jeux pour enfants pour la somme de 3.035,45 €, implantés au fort Romain.
- Nous avons également poursuivis les travaux de réhabilitation des divers bâtiments communaux et des écoles : remplacement de fenêtres au groupe scolaire pour 7.700 €, somme qui sera honoré sur l'exercice 2013, la réhabilitation du réseau

d'adduction d'eau au groupe scolaire pour 33.600,21 €, réfection du sol d'une classe pour 4.947,61 € ainsi que la dépose d'une cheminée pour 2.116,92 €.

Egalement, nous avons réalisé des travaux d'électricité dans la maison Legarrec pour la somme de 6.090,43 € et dans les locaux de la mairie pour la somme de 1.261,39, ainsi que le remplacement de différents blocs de sécurité pour un montant de 2.415,44 €.

- Il faut aussi noter des investissements pour le service technique s'élevant à la somme totale de 8.882,63 €, concernant l'acquisition d'une remorque plateau, d'une auto-laveuse pour la salle Gulmann et d'un aspirateur à feuilles.

- Comme à l'accoutumée, nos dépenses en informatique ont porté sur les frais de recherche et de développement pour notre logiciel SEGILOG, ainsi que le remplacement du standard téléphonique de la mairie, le tout pour un total de 11.206,33 €, dont 4.176,43 € concernant la maintenance SEGILOG.

Hors opérations, le montant des annuités en capital s'est élevé pour l'exercice à 25.250,43 €, contre 54.276,75 € en 2011.

Enfin, le déficit d'investissement de 2011 s'élève à 270.715,57 €.

Le montant total des dépenses d'investissement de l'exercice s'élève à 1.180.882,14 €.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, celles-ci proviennent essentiellement :

- des subventions pour les travaux d'enfouissement de la Rue Joliot Curie, pour un montant total de 192.895,07 €. A noter que le solde des subventions au titre de la DGE sera versé au cours de l'année 2013.

- Le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) s'élève à 270.715,57 € (Déficit d'investissement 2011).

- Nous comptabilisons un produit de TVA pour 30.351,24 €, ainsi que la TLE pour 8.889 €.

Le produit total des recettes d'investissement de l'exercice s'élève à 505.863,75 €.

Le résultat de la section s'élève de ce fait à - 675.018,39 €

Voici donc les points marquants de l'exercice 2012. Je suis maintenant à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Je remets donc la présidence à Madame Josiane MARTY et vous laisse délibérer.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif pour l'exercice budgétaire 2012.

Monsieur le Maire remet ensuite la présidence de l'assemblée à Madame Josiane MARTY, Adjointe, et quitte la salle.

Madame le Président propose aux membres de délibérer.

Vu le rapport du Président,
Après avoir examiné toutes les pièces utiles,
Considérant la situation comptable au 31 décembre 2012,

Le Conseil Municipal admet :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2011	PART AFFECTEE A L'INVESTIS- SEMENT EXERCICE 2012	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESULTAT DE CLOTURE 2012
Investissement	- 270.715,57 €		- 404.302,82 €	- 675.018,39 €
Fonctionnement	962.045,13 €	270.715,57 €	156.842,27 €	848.171,83 €
TOTAL	691.329,56 €	270.715,57 €	- 247.460,55 €	173.153,44 €

VOTE : Unanimité.

2013-02-010

H – Budget principal – Affectation des résultats 2012 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'affecter les résultats de la manière suivante :
 - o Compte 001 : - 675.018,39 €
 - o Compte 1068 : 675.018,39 €
 - o Compte 002 : 173.153,44 €

VOTE : Unanimité.

2013-02-011

I – Budget principal – Budget primitif 2013 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ARRETE le budget primitif du budget principal ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	1.577.882,82 €
Recettes de fonctionnement :	1.577.882,82 €
Dépenses d'investissement :	1.528.333,98 €
Recettes d'investissement :	1.528.333,98 €

VOTE : Unanimité.

2013-02-012

J – Vote des taxes locales :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le projet de budget primitif pour l'année, duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales (investissement et fonctionnement) s'élèvent à 3.106.216,80 €, alors que les recettes de fonctionnement et d'investissement totalisent 2.438.401,80 €

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 667.815 €

DECIDE en conséquence de fixer à titre prévisionnel à 667.815,00 € le montant des impôts locaux à percevoir sur l'exercice 2013 :

- Taxe d'habitation :	11,95 %
- Foncier bâti :	19,96 %
- Foncier non bâti :	83,88 %

Ce montant comprend l'ensemble des cotisations aux différents syndicats dont la Commune est membre.

VOTE : Unanimité.

2013-02-013

K – Subvention aux coopératives scolaires :

Le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de détailler, par une délibération spécifique, les subventions allouées aux coopératives scolaires. C'est pourquoi, il lui propose de confirmer les sommes prévues au budget primitif, à savoir : 5.500,00 € pour la coopérative de l'école élémentaire et 2.300,00 € pour l'école maternelle.

De même, le Maire propose d'inscrire une subvention complémentaire de 300,00 euros, afin de poursuivre le soutien de la municipalité à l'activité « Tennis à l'école ». Enfin, dans le but de faciliter la gestion des sorties scolaires, le Maire propose d'allouer une somme de 500 € par classe au titre de l'année 2013 (année civile), ce qui représente 2.000 € pour l'école élémentaire et 1.500 € pour l'école maternelle. Grâce à cette disposition, les enseignants pourront gérer directement leurs sorties.

En outre, il convient pour l'exercice 2013 de majorer le versement à la coopérative de l'école élémentaire de 6.000,00 € en vue de l'organisation de la classe de neige 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- CONFIRME l'octroi des subventions aux coopératives scolaires, votées au budget primitif à l'article 65738 et réparties comme suit :
 - o Coopérative de l'école élémentaire : 13.800 €,
 - o Coopérative de l'école maternelle : 3.800 €.

VOTE : Unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Annick LAROCHE

Annie LEPAGE

Isabelle VINCENT

Josiane MARTY

Yves GAUCHER

Rodolphe PORTEFAIX

Francis BORDERIEUX

Alain GAUCHER

Lionel DEBELLE

Alain VEDY

Patrick LASNIER